

Dans le cadre de la PRÉVENTION des risques professionnels et en tant qu'EMPLOYEUR, vous avez l'OBLIGATION de réaliser un document unique d'évaluation des RISQUES professionnels. Pour vous aider à mettre en place cet outil, la CAPEB 71 vous propose deux 1/2 journées d'information GRATUITE en session collective.

AU PROGRAMME

- ☑ **Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques et l'intérêt du document unique**
- ☑ **Apprendre à maîtriser les méthodes et outils de réalisation du document unique**
- ☑ **Une aide personnalisée à l'élaboration du document unique**
- ☑ **Des réponses à vos questions**

Animée par Sophie SOK, Conseillère en prévention de l'OPPBTP

CAPEB 71
5 rue George Eastman
71100 CHALON-SUR-SAÔNE

Se munir d'un ordinateur portable pour une connexion Internet

Je m'inscris

BULLETIN RÉPONSE | Groupe de travail « Action Document Unique » (02/02/2024 et 08/03/2024)
À retourner à la CAPEB 71 avant le 25/01/2024

Pour vous inscrire, merci de nous retourner ce bulletin
par courrier ou par mail à capeb71@capeb71.fr ou par fax au 03.85.90.97.79

M et/ou Mme

☐ Participera aux sessions : **"Action Document Unique"**

Nombre de personnes :

☐ Ne participera pas

Coordonnées ou cachet de l'entreprise
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)

T9/2024/02/240202

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Saône-et-Loire
5, rue George Eastman – CS 10026 – 71102 CHALON-SUR-SAÔNE CEDEX
Tél. : 03.85.90.97.70 - Fax: 03.85.90.97.79 – Email: capeb71@capeb71.fr